Image not found or type unknown

Place de parking non attribuée

Par **Rosakkp154**, le **22/09/2019** à **13:21**

Sur le copropriété, je loue une maison qui n'a pas de place de parking attribuée. Un autre voisin non plus. Toutes les autres sont des propriétaires habitants sur place avec des places attribuées. Un des propriétaires a décidé d'attribuer d'office une place commune à l'autre vousin sans place. Donc, il m'interdit l'utilisation de cette place commune. En a t il le droit? Que devrais-je faire pour avoir l'autorisation d'utiliser moi aussi cette place commune ?

Par **youris**, le **24/09/2019** à **16:29**

bonjour,

dans une copropriété, un copropriétaire n'a pas le pouvoir d'attribuer une place de parking à un résident.

si cette place de parking fait partie des parties communes, elle doit rester partie commune à l'usage de tous les occupants.

pour que sa jouissance en soit privatisée, il faudrait modifier le règlement de copropriété, un vote de l'A.G. des coprpriétaires est, à moins avis insuffisant pour modifier la jouissance d'un epartie commune.

demandez à votre bailleur d'intervenir auprès du syndic de la copropriété.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés